

Témoignages

Number 99, 2009

Consulat général de France à Québec : 150 ans

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6727ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(2009). Témoignages. *Cap-aux-Diamants*, (99), 73–84.



Façade du consulat général de France, rue Saint-Louis à Québec. (Archives privées).

TÉMOIGNAGES

Cette deuxième partie regroupe les témoignages de consuls généraux qui ont œuvré à Québec entre 1967 et 2009 : Pierre de Menthon (1967-1971), Henri Rethoré (1979-1983), Renaud Vignal (1983-1987), Daniel Jouanneau (1987-1989), Camille Rohou (1989-1992), Dominique de Comblès de Nayves (1992-1996), Dominique Boché (1996-2001), François Alabrune (2004-2009). Également, les témoignages de deux personnalités françaises qui ont participé à des titres divers à la mise en œuvre de la relation bilatérale : Bernard Dorin et Pierre-André Wiltzer. Enfin, deux personnalités québécoises qui ont exercé à la fois les fonctions de ministre des Relations internationales (ou Affaires intergouvernementales) et de délégué général du Québec à Paris : Louise Beaudoin et Marcel Masse.

Les témoignages des consuls généraux et des personnalités françaises ont été recueillis soit lors de rencontres, soit par des témoignages écrits, ou encore dans les documents d'archives, par Jean Fortin, directeur de la coopération à la Délégation générale du Québec à Paris et par Jean-François de Raymond, ancien conseiller culturel, scientifique et de coopération du consulat général de France à Québec. Nous devons à ce dernier une large partie de la synthèse qui suit. Les propos des personnalités québécoises ont été recueillis lors d'entretien par Bertrand Juneau, retraité du ministère des Relations internationales du Québec.

La décennie 1960, qui connut la profonde transformation de la société québécoise jusqu'au tournant des années 1970 et 1980, fut une période déterminante pour les relations du Québec avec la France. On le voit avec l'accueil que le général Charles de Gaulle réserva au premier ministre Jean Lesage, le 5 octobre 1961, en lui adressant des mots d'attachement, puis lors de l'inauguration, avec André Malraux, de la Maison du Québec à Paris, suivie de son établissement, début 1965, en Délégation générale du Québec à Paris dotée d'un statut diplomatique. L'entente en matière d'éducation signée avec le Québec, le 27 février 1965, inaugure une ample coopé-

ration bilatérale dessinée par Alain Peyrefitte. En mai 1967, la visite à Paris du premier ministre Daniel Johnson, puis l'invitation au général de Gaulle à se rendre à Montréal en 1967 pour l'Exposition universelle débouchent sur le voyage du général (23-26 juillet) au Québec. Une ère nouvelle s'ouvre pour les relations bilatérales.

Alors, en quelques mois, de la fin de l'année 1967 au mois de mars 1968, va s'effectuer le changement de statut du consulat général à Québec. C'est cette période de renaissance que nous remercions. Onze consuls généraux s'y succéderont jusqu'à nos jours, marquant la permanence de la présence de la France

auprès du Québec, dans la continuité de 42 ans de relations. Nous suivons l'ordre chronologique de leurs témoignages qui est celui de l'Histoire.

Six mois après le voyage du général de Gaulle, un nouveau consul général, Pierre de Menthon, est nommé à Québec, le 5 décembre 1967. Le général le convoque le 6 janvier 1968, pour lui donner oralement ses instructions. « Il avait en vue, rappelle M. de Menthon dans ses mémoires, un développement intensif et urgent des échanges entre la France et le Québec – la tâche était toute tracée » (*Je témoigne : Québec 1967, Chili 1973*).

Le nouveau consul général rapporte sobrement cet entretien. Le général ré-

sume en une demi-heure sa vision de la situation psychologique, politique, constitutionnelle du Québec, et le sens de son histoire, dont le mouvement, inéluctable à ses yeux, « débouchera fatalement sur une forme ou une autre d'indépendance, qui n'exclut pas, du reste, la Confédération ».

D'une part, la coopération franco-québécoise doit être dynamisée et « à double sens », dans les domaines de l'enseignement supérieur et technique, et accompagnée par des relations économiques. De façon générale, les uns et les autres, « Français et Français du Québec », doivent apprendre à se connaître.

D'autre part, le consulat général de France à Québec est appelé à « changer de statut. Il n'est pas normal qu'il dépende d'Ottawa – de l'ambassade –, mais une telle évolution doit être progressive. Ne rien brusquer... », dit le général. Cette orientation nouvelle « dictera entièrement » la conduite de Pierre de Menthon.

Deux mois et demi plus tard, un télégramme du 14 mars signé par Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, qui aurait été préparé par Jean-Bernard Raimond, alors directeur adjoint du Cabinet, est adressé à l'ambassadeur François Leduc, avec copie au consul général à Québec et au consul général à Montréal.

Ce télégramme part du double constat politique : « depuis le voyage du président de la République, les rapports entre la France et la province du Québec tendent à la fois à s'accroître et à se modifier »; et « dans le même temps, le gouvernement provincial de Québec acquiert plus d'autonomie vis-à-vis du gouvernement fédéral dans ses relations avec l'extérieur ». D'où la conséquence directe qu'il établit : « Il s'ensuit que les compétences du consul général de France à Québec doivent être aménagées » – l'euphémisme, s'agissant d'une transformation radicale du statut du consulat, doté de nouvelles compétences, s'explique par le destinataire du télégramme : l'ambassadeur de France à Ottawa.

Désormais, le consul général à Québec est chargé des relations entre la France et le gouvernement provincial, et il entretient des rapports réguliers avec les autorités du Québec, y compris le premier ministre. Il organise et contrôle les actions de coopération dans tous les domaines. L'essentiel de sa mission concerne les relations avec le gouvernement du Québec et le développement de la coopération franco-québécoise ainsi que l'information et la presse. Par conséquent,

conclut le télégramme, « les services de l'ambassade n'ont donc plus, sauf exception, à en traiter directement ».

Afin d'assurer cette mission, l'ensemble des services du consulat, y compris les agents résidant à Montréal, relèvent de l'autorité du consul général à Québec. Celui-ci correspondra directement avec le ministère, sauf dans les cas où il consultera l'ambassadeur. Tous les télégrammes qui lui sont adressés par le Département sont communiqués à l'ambassade.

Comme le commente Pierre de Menthon : « L'une de mes premières tâches sera de transformer ce poste, encore peu développé, en une sorte d'ambassade, avec un personnel beaucoup plus nombreux... et une plus large autonomie... des communications. J'aurai un rôle politique à jouer. Enfin il est convenu que notre ambassadeur à Ottawa fera preuve de discrétion; il ne viendra que rarement à Québec ».

Ces instructions, qui constituent l'acte de transformation du consulat dans son statut et dans son rôle, demeureront la référence, et ces dispositions seront des plus utiles après la disparition du général de Gaulle. Toutefois, leur mise en œuvre ne sera pas toujours simple. En effet, le consul général demeure sous l'autorité de l'ambassadeur, qui le note, ce qui n'est pas sans conséquences administratives ni politiques, variables suivant les personnes. Surtout, les relations triangulaires entre Québec, Paris et Ottawa « n'étaient pas faciles à suivre », selon Pierre de Menthon, qui vécut notamment leurs difficultés à l'occasion des conférences françaises, des visites de ministres à Québec, qui n'avaient plus – depuis la réaction d'Ottawa au voyage du général en juillet 1967 – à faire le détour par la capitale fédérale, suivant les instructions de fermeté de l'Élysée à l'égard du Canada.

Mais l'action était entraînée par la coopération, qui était « en plein élargissement », et qui correspondait à des attentes. M. de Menthon y trouva « le côté le plus passionnant » de son travail et de celui de son équipe. Cette coopération s'effectuait suivant le principe de l'échange réciproque, à coûts partagés, sur une base d'égalité globale et sous la forme de complémentarité des apports et des besoins des deux partenaires. Il s'agissait d'« accroître, autant que possible, la connaissance réciproque des deux populations ». Cela se réalisa grâce à la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et de groupes professionnels; les échanges pour l'enseignement se développent considérablement et s'ouvrent



Pierre Bernard Marie de Menthon (1913-1980), consul général de France à Québec du 5 décembre 1967 à décembre 1971. (Archives du consulat général de France à Québec).

les volets concernant la science et la technologie, avec leurs applications économiques; ils devinrent vite considérables.

Au total, Pierre de Menthon, quittant son poste en décembre 1971, estimera dans ses *Mémoires*, onze ans plus tard, que ces instructions ont été « à peu près respectées » et « transmises sans grands changements » jusqu'à ses successeurs, c'est-à-dire Marcel Bouquin (1972-1976), puis Marcel Beaux (1976-1979).

Lorsque Henri Rethoré, premier conseiller à l'ambassade à Abidjan, est nommé en novembre 1979 consul général à Québec, il reçoit ses instructions d'Alain Peyrefitte, garde des sceaux – ce qui est très inhabituel, mais dans la ligne directe des intentions du général.

Il s'agira d'abord de maintenir le statut spécial du consulat général. La mission spécifique du consul général, « c'est réellement pour le Québec, celle d'un ambassadeur », confirme Henri Rethoré, du fait des liaisons à caractère politique, économique, culturel avec le gouvernement du Québec et le Parlement, et celles directes, avec le ministère des Affaires étrangères à Paris. Ainsi, le consul « a pour devoir la défense de la spécificité des relations entre la France et le Québec » en étant, bien sûr, « un élément de l'instrument de la politique étrangère française », qui doit tenir « un rôle de guetteur et de stratège » sous l'angle qui justifie sa mission, c'est-à-dire le « main-

tien et le développement des relations franco-québécoises ». Il est ainsi amené à veiller à de multiples aspects, de fond et symboliques, de cette relation incomparable dans sa nature car, dit-il, « nous avons des devoirs envers un peuple qui est de notre souche, où les sentiments et les intérêts culturels se rejoignent, ce qui justifie des liens directs des deux gouvernements ». Cela s'effectue grâce au consulat général à Québec, à la Délégation générale du Québec à Paris, et aux rencontres des deux premiers ministres instituées depuis 1977 par René Lévesque et Raymond Barre. Le consul général achète en 1980 l'immeuble historique de la maison Kent, où il installe le Service culturel, scientifique et de coopération.

En même temps, il s'agit d'ouvrir une nouvelle orientation vers l'économie : « Attachez-vous à développer la relation sur le plan économique; sur le plan de la langue et sur le plan culturel, on l'a déjà fait », lui avait dit Alain Peyrefitte.

Pourtant, la mission d'Henri Rethoré n'a pas été exempte de difficultés, c'est encore un euphémisme, dans les relations avec l'ambassade, notamment avec l'ambassadeur Jean Béliard.

Henri Rethoré souligne, parmi les souvenirs les plus marquants de sa mission, d'abord « le contexte politique particulier et tout à fait passionnant », de la situation politique du Québec. Dès sa visite à René Lévesque, le premier ministre avait situé les relations franco-québécoises et lui avait dit : « Nous sommes des Américains parlant Français ». Bientôt la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec, le 20 mai 1980, focalise toutes les attentes : le consul général suivait les événements de très près, attendant de transmettre à Paris le résultat qui, « s'il était positif, rappelle-t-il, nous imposait d'en reconnaître immédiatement les conséquences ». Il se souvient de « l'émotion douloureuse, intense qui se dégageait de cette fête avortée » de *La Marseillaise* chantée par des jeunes dans les rues de Québec, et des mots de René Lévesque à l'aréna Paul-Sauvé de Montréal : « Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire à la prochaine fois! », après cet espoir déçu. Le référendum marqua, constate Henri Rethoré, « la fin d'une époque », celle de la Révolution tranquille, « avec la charge d'espoir et d'action qu'elle contenait ».

Ensuite, l'arrivée de la gauche au pouvoir avec l'élection de François Mitterrand provoqua des interrogations pour la continuité de l'attitude de la France à l'égard du Québec. Mais Mitterrand, en

visite au Canada en juillet 1981 pour la réunion du G7, manifesta, malgré une certaine distance, son intérêt pour le Québec, lors de la rencontre arrangée à l'ambassade de France à Ottawa avec René Lévesque, qui venait d'être réélu en avril, et qu'il rassura sans chaleur. Pierre Maillard, l'ambassadeur de France, ancien conseiller diplomatique du général de Gaulle et proche des socialistes, assura que la politique de la France à l'égard du Québec se poursuivrait. C'est d'ailleurs grâce à cet appui que lors de la préparation du Sommet des chefs d'État des pays francophones, le Québec obtint contre l'avis du Canada et après des échanges laborieux de siéger à part entière.

Enfin la coopération franco-québécoise s'enrichissait et devenait « de mieux en mieux équilibrée », constate Henri Rethoré. Des « liens directs se tissaient » entre diverses institutions : entreprises, villes, universités...; des visites se multipliaient dans les secteurs professionnels où se rencontraient gens d'affaires, écrivains, artistes, scientifiques. Il estima dans son rapport de fin de mission : « la coopération a été et reste depuis vingt ans l'instrument essentiel de l'établissement puis du développement des relations franco-québécoises »; elle permet de donner une image exacte de chacun, voire de la redresser.

Au total, conclut le consul général, en décembre 1983, la continuité était maintenue depuis 1968, « dans la stricte ligne de ce qu'écrivait Pierre de Men-

thon. La doctrine de « non-ingérence, non-indifférence », formulée par Alain Peyrefitte, convenait au Québec, comme le confirma plus tard Bernard Landry, alors chef du Parti québécois et premier ministre du Québec, surtout, proposait-il, si on y ajoute un peu de « va je ne te hais point », c'est-à-dire « un peu plus que la non-indifférence ».

Toutefois, rien n'est jamais définitivement acquis, ajoute Henri Rethoré, et « nous devons veiller avec la plus grande attention de part et d'autre, à une sorte de banalisation de nos relations », car « le renouvellement des générations, le temps qui passe, l'effacement des moments forts de ces relations, l'oubli de notre histoire commune, voire des raisons pour lesquelles nous partageons ce qui est essentiel, la même langue, tout cela pourrait faire courir de grands risques au caractère spécifique, unique, de nos liens ». Le consul général jugeait, dans son rapport de fin de mission : « La seule politique possible pour la France... est celle, dans toutes ses composantes, qu'elle suit depuis vingt ans ». Il quitte son poste le 18 octobre 1983. Après avoir été nommé ambassadeur en Guinée Conakry puis au Zaïre, Henri Rethoré fut le premier coprésident français de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, créée en 1997 par Marcel Masse alors délégué général du Québec à Paris.

Lorsque Renaud Vignal lui succède en septembre suivant, il est reçu par François Mitterrand le 10 octobre. Il est



Henri de Rethoré, consul général de France à Québec de 1979 à 1983, en compagnie de Jean Pelletier, Pauline Marois et Jacques-Yvan Morin. (Archives privées).



Renaud Vignal, consul général de France de septembre 1983 à mars 1987, en compagnie de Laurent Fabius, premier ministre de France. Photographie 1984. (Archives privées).

frappé par la transformation du Québec en une génération, depuis les années où se conjugaient Révolution tranquille, ouverture au monde et débat sur la souveraineté. Une nouvelle configuration se dessine avec la disparition du « carcan protecteur de l'Église catholique », le démenti récent du projet de l'indépendance et « l'absence de dessein collectif », dit-il, la réapparition de la question linguistique, dans un contexte marqué par les conséquences de l'urbanisation et la baisse du taux de natalité.

Le nouveau consul général apprécie la densité de la relation franco-québécoise, l'importance des visites alternées des premiers ministres, les relations directes et privilégiées avec la France, dont la légitimité a été reconnue par le premier ministre fédéral (le 8 novembre 1984 dans le discours d'accueil de M. Brian Mulroney à M. Laurent Fabius). Renaud Vignal contribue à l'accord intervenu avec Ottawa en novembre 1985, permettant au gouvernement du Québec de siéger au Sommet de la francophonie prévu à Paris en février 1986.

Dans son *Rapport* de fin de mission, le consul général souligne à son tour la difficulté des relations entre Ottawa, Québec et Paris, voire des « situations grotesques » et des surenchères auxquelles elles donnent lieu; ainsi eut-il à tenir tête à plusieurs reprises à l'ambassadeur Jean-Pierre Cabouat en 1984. Il rappelle que le lien avec le consulat général de Montréal exige à la fois du doigté et une grande activité, ce que certains comprennent inégalement, et il recommande d'assurer la continuité du statut du consulat général à Québec, tel qu'il a été maintenu depuis M. de Menthon. Enfin, en constatant la richesse de la coopération bilatérale, il souhaite que soit maintenu l'effort des partenaires et il s'inquiète de la diminution des crédits qui lui sont affectés (de près de 50 %) des deux côtés. Il quitte son poste en mars 1987. Il fut nommé ambassadeur en Argentine puis en Indonésie.

Daniel Jouanneau lui succède en avril 1987 – il restera deux ans à Québec, jusqu'en juillet 1989. Plus tard, cas unique dans la succession des consuls à Québec,

il fut ambassadeur à Ottawa. Il est actuellement ambassadeur au Pakistan.

D'abord, M. Jouanneau constate, comme tous ses prédécesseurs : « être consul général à Québec, c'est servir une relation forte et singulière, qui n'a aucun équivalent dans la politique étrangère de la France », selon son témoignage que nous citons directement. « C'est une relation "directe et privilégiée", suivant la formule de François Mitterrand et Brian Mulroney, qui la reconnurent en 1984 comme légitime et bénéfique pour les relations franco-canadiennes. Elle ne pose pas de problème à Ottawa, dès lors que les gouvernements français et québécois veillent à respecter les compétences fédérales. Ainsi, observe-t-il, nous n'avons de dialogue politique au plus haut niveau avec aucune autre entité fédérée dans le monde. Le Québec n'en a de semblable avec aucun autre État, et nulle part le premier ministre du Québec n'est reçu comme il l'est en France. La Délégation générale du Québec occupe à Paris une place à part. Pour les Québécois, cette relation est essentielle. Tous les gouvernements, libéraux comme péquistes, l'ont cultivée précieusement. Elle prolonge sur le plan international le combat du Québec pour la survie de la langue française, au-delà du clivage entre souverainistes et fédéralistes. Elle ne fait pas débat en France non plus ». Ainsi, M. Jouanneau rappelle : « J'ai servi à Québec un gouvernement de droite (Jacques Chirac) et un gouvernement de gauche (Michel Rocard). Mes instructions étaient les mêmes. Il y a toujours eu consensus et continuité ».

L'ancien consul général évoque des souvenirs majeurs : « Ma mission a coïncidé avec une période de forte activité politique bilatérale, marquée par de "grandes visites" : François Mitterrand, deux fois la même année (mai 1987), visite d'État au Canada et pour le Sommet de la francophonie, Jacques Chirac, maire de Paris (septembre 1987), Robert Bourassa, premier ministre, à Paris (janvier 1989). Pendant ma mission, sept ministres français sont venus, comme ils disaient chaque fois, "chercher des idées au Québec" avant de s'engager dans des réformes importantes et difficiles. Sans compter de nombreux échanges de délégations de parlementaires, créant au fil des années un tissu unique de relations personnelles, de complicités, souvent d'amitiés fidèles. Le 14 juillet 1989, l'Assemblée nationale du Québec célébra par le vote unanime d'une motion le bicentenaire de la Révolution française. Cela

n'allait pas de soi. Trois caps de la rivière Saguenay furent baptisés « Liberté, Égalité, Fraternité ».

M. Jouanneau cite trois grands débats qui marquèrent les années 1987-1989 : « d'abord la négociation constitutionnelle du lac Meech, dont je pensais à tort, dit-il, qu'elle avait mis le curseur au bon endroit, et allait aboutir à un compromis acceptable par tout le Canada. Ensuite la négociation avec les États-Unis d'un accord de libre-échange, précurseur de l'ALENA, qui posait à Québec le problème, familier aux Européens, de la compatibilité entre intégration économique et préservation de l'identité culturelle. M. Bourassa connaissait admirablement les institutions européennes, et m'avait encouragé à sillonner la province pour témoigner de notre expérience et contribuer à dédramatiser le sujet. Enfin, le débat lourd d'enjeux sur la langue de l'affichage dans les magasins des quartiers anglophones de Montréal, qui voyait entrer en collision deux approches radicalement opposées. Mais la société québécoise sut trouver un compromis ».

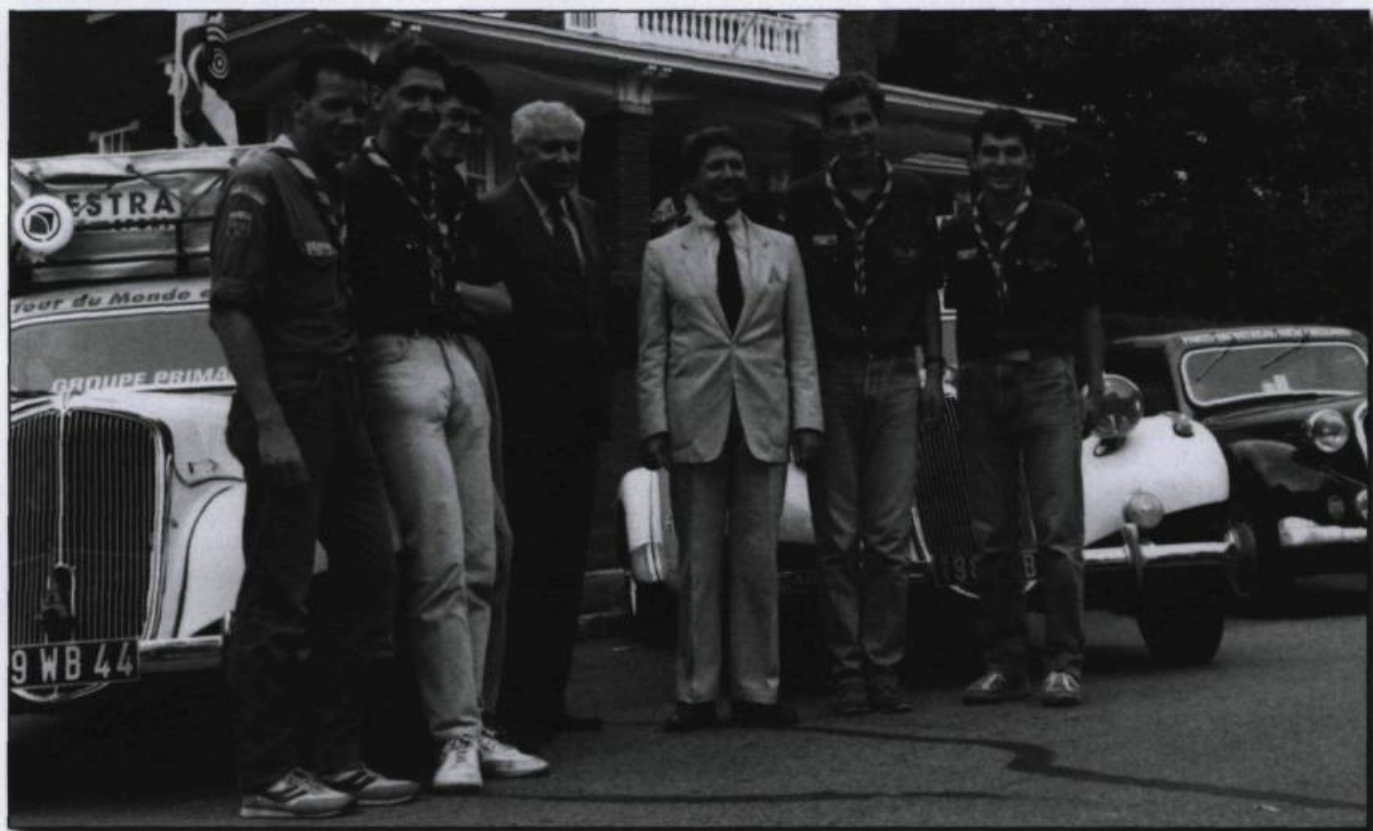
Lorsque quinze ans plus tard, en 2004, Daniel Jouanneau fut nommé ambassadeur au Canada, le premier à avoir

déjà été consul général à Québec, il se souvint combien la relation franco-québécoise était un atout pour notre lien avec le Canada. « Elle est bien comprise, estime-t-il, dans le Canada anglophone. Aujourd'hui encore, nous sommes beaucoup plus présents au Québec que dans les provinces anglophones (diaspora française, implantations d'entreprises, partenariats universitaires). Et si je me suis beaucoup attaché, pendant les quatre années de ma mission, à développer nos relations avec le Canada anglophone, je me suis réjoui du renforcement concomitant de la relation franco-québécoise, avec le point d'orgue, tout au long de 2008, des multiples événements organisés au Québec, en France, à Ottawa, pour célébrer dignement le 400^e anniversaire de Québec. Mes amis québécois, régulièrement revus à Québec et Montréal, ont été de bon conseil. J'ai travaillé à Ottawa avec de nombreux Québécois de grande qualité, responsables politiques, hauts fonctionnaires, universitaires, chefs d'entreprise. C'est assez naturellement aussi que j'ai retrouvé le contact avec les Québécois lors de mes déplacements dans l'Ouest, dans les provinces atlantiques, dans le Grand Nord. Ils ont transporté avec eux la langue française dans des ré-

gions où ils appuient des communautés francophones très minoritaires, mais remarquables de dynamisme. Ils sont dans leur propre pays les ambassadeurs de la diversité canadienne ».

Alors, conclut Daniel Jouanneau : « Le Québec est une chance pour le Canada. La volonté de tout un peuple et la constance de ses gouvernements ont miraculeusement préservé la langue française en Amérique du Nord. C'est beaucoup pour cela, mais pas seulement, que le Canada a une identité si forte, et que son message est si singulier ».

Camille Rohou fut nommé consul général à Québec en août 1989. Il se souvient : « L'échec de l'Accord du lac Meech a été l'événement politique majeur de ma mission à Québec. Au cours des semaines précédentes, j'avais eu des entretiens avec les principaux protagonistes de l'époque, notamment Robert Bourassa, Jacques Parizeau et Jean-Paul L'Allier. L'issue fatale de la négociation me paraissait plus inéluctable que l'indépendance du Québec. Quelques jours plus tard, les plaines d'Abraham avaient fait "salle comble" pour fêter l'échec et la foule en liesse reprenait les refrains des grands chanteurs québécois sous une nuée de drapeaux bleu et blanc.



Daniel Jouanneau, consul général de France à Québec d'avril 1987 à juillet 1989, devant la résidence de la rue des Braves, en compagnie de Jean Pelletier, maire de Québec, et de scouts français. (Archives privées).



Camille Rohou, consul général de France à Québec d'août 1989 à 1992. (Archives privées).

Au-delà du rôle d'observateur privilégié des grands événements du Québec, le consulat général de France est évidemment le point de rencontre franco-québécois par excellence et je garde un souvenir particulier de la visite du premier ministre Laurent Fabius et de l'escale du navire école français le *Jeanne-d'Arc*.

Le 14 juillet 1992 reste la célébration de la fête nationale la plus marquante de ma vie diplomatique. La foule du Festival d'été avait confondu l'événement avec sa fête estivale et liquidé le buffet français en moins d'une demi-heure dans une atmosphère des plus euphoriques près du Manège militaire où se trouvaient réunis un détachement de jeunes Saint-Cyriens en grande tenue, un groupe folklorique breton dansant la gavotte au son des binious et de nombreux parachutistes at-

terrissant avec des drapeaux québécois et français.

Je ne peux oublier non plus les fortes personnalités rencontrées pendant ces années. Roger Lemelin qui me rendait souvent visite quelques jours avant sa disparition, tout comme le père André Steinmann, missionnaire oblat dont les 40 années passées chez les Inuits n'avaient altéré ni la joie de vivre ni l'accent parisien.

Il n'est décidément pas possible de rester indifférent lorsqu'on est consul général de France à Québec ». Camille Rohou quitte son poste à l'été 1992.

Dominique de Combles de Nayves, qui lui succède, conserve vivantes des impressions de son séjour de quatre ans à Québec : « D'abord le fleuve! Parce que sans lui rien n'aurait été possible. Qu'on

se souviennent! Une petite coque, mais grande dans ses ambitions, la *Grande Hermine*, perdue au milieu d'un océan de vagues et de courants parce que le fleuve, c'est la mer, c'est l'immensité. Elle était partie de Saint-Malo pour une aventure folle : donner au roi de France une terre d'Amérique. Toujours le fleuve! Parce qu'il a permis à des milliers d'hommes accrochés à ses rives, arc-boutés à leurs rangs, de défricher, de découvrir et de bâtir un pays. Quand on le voit boucaner la nuit, depuis la terrasse du Château Frontenac, on se prend à rêver à ses rouleurs, dansant sur des troncs d'arbres immenses les conduisant comme on conduit des bêtes à peine domptées par leur seul courage, leur seule adresse. Encore le fleuve! Notre trait d'union, de la *Capricieuse* au *Colbert*.

Qu'il est têtue ce pays mais qu'il est fort aussi quand, contre vents et marées, il lui faut défendre sa langue, notre trésor partagé, ce lien intime qui nous unit alors même que parfois déroutant pour l'un ou l'autre le parler, ou plutôt la parlure, semble nous séparer. Un regard, celui de l'épouse de notre premier ministre, M. Alain Juppé, que j'ai eu le plaisir de recevoir en visite à Québec, après un certain référendum. Un regard fait d'envie et un cri du cœur tandis que nous observions danser les mouettes sur le Saint-Laurent "que c'est beau"!

Oui, il a de la chance le consul général de France à Québec de représenter la République dans cette portion d'Amérique, sans laquelle la France moderne ne serait pas ce qu'elle est. Après tout, c'est autant de Montréal que de Californie que les idées du Nouveau Monde faites d'insouciance, de légèreté dans l'être et d'idéal ont irrigué toute une génération, celle de mai 68, la mienne, sur les campus de France. Mon Québec, c'est celui-là, celui du fleuve, celui des hommes et des femmes qui comme lui inlassablement, bougent, créent, irriguent notre relation privilégiée jamais indifférente ». Dominique de Combles de Nayves quitte le poste à l'automne 1996. Plus tard, il sera nommé ambassadeur en Hongrie.

Dominique Boché, actuellement ambassadeur en Belgique, fut nommé en septembre 1996, consul général à Québec. Nous citons son témoignage :

« Je suis arrivé au Québec au lendemain du référendum de 1995, où le "Oui" monta si haut qu'on y voyait l'annonce d'une aube nouvelle. J'en suis parti alors que résonnaient encore les échos du Sommet des Amériques, où la fascination du Québec pour les États-Unis du tout jeu-

ne président George Bush s'affirma avec une ostentation inimaginable à distance. Entre-temps s'était consommé l'échec du premier ministre Lucien Bouchard, personnalité d'une envergure exceptionnelle qui avait l'ambition de conduire le Québec à la souveraineté. Persuadé que la population surmonterait ses inhibitions si on la libérait de l'insécurité financière, il s'employa sans ménagements excessifs à rétablir les grands équilibres. Le résultat fut à l'opposé de ses espoirs : désormais rassurés sur la solidité de leur économie, les Québécois ne voyaient plus avantage à sortir d'un Canada dont ils se considéraient comme les premiers bâtisseurs. Ainsi se confirmait que le mouvement souverainiste exprime surtout la peur de disparaître. Quand l'économie est solide et le Canada anglais conciliant, il décline. Mais que se lèvent des orages et qu'Ottawa se montre réfractaire à la reconnaissance de l'identité québécoise, alors il renaît tel le Phénix. C'est dire qu'on aurait tort de faire aujourd'hui son éloge funèbre.

Les cinq années que j'ai passées à Québec ont été ponctuées d'épisodes bilatéraux marquants, de la visite du premier ministre Lionel Jospin à celle du président Jacques Chirac en passant par les deux "saisons" culturelles du Québec en France et de la France au Québec. Un flot toujours montant de rencontres officielles, des réunions de commissions bilatérales innombrables, des accords franco-québécois âprement discutés donnaient le sentiment d'une coopération intense. Elle n'avait toutefois pas eu raison des différences profondes séparant les deux sociétés, des stéréotypes entretenus par l'ignorance réciproque, les malentendus et les mauvais souvenirs. Le Québec nourrissait à l'endroit de la France des sentiments complexes où l'attraction le disputait aux préventions. La France, par-delà une curiosité et une sympathie réelles pour le Québec, n'avait pas pris la mesure des attentes qu'elle faisait naître. Après une phase de volontarisme surtout due à l'impulsion personnelle du général de Gaulle, la relation "directe et privilégiée" était guettée par une banalisation inhérente à la disproportion démographique entre les deux ensembles, leur éloignement géographique, l'absence de véritables intérêts économiques communs, le poids de partenaires plus proches et autrement exigeants... En outre, elle s'avérait tributaire de l'audience du mouvement souverainiste. Fort, il suscitait dans la classe politique française un intérêt nourri par l'attente d'échéances perçues comme prochaines. Mais à la



Dominique de Combes de Nayves, consul général de France à Québec de 1992 à 1996, et Liza Frulla, ministre des Affaires culturelles. (Archives privées).

fin de mon séjour, les enthousiasmes militants s'émoussaient au long de ce parcours toujours inaccompli.

De ce fait, un insidieux processus d'éloignement était à l'œuvre : place de la France dans l'économie québécoise, nombre d'étudiants québécois dans les universités françaises, demande de culture française, les indices étaient au rouge alors que s'affirmait, dans tous les domaines, le poids de l'environnement américain. L'américanité du Québec s'affichait d'autant mieux que lui-même revendiquait, avec une insistance croissante, un destin continental dans lequel la France ne voyait plus sa place et que la province francophone semblait asseoir sa crédibilité aux États-Unis sur une occultation délibérée de ses racines européennes. Dans ce contexte, l'accession du Québec à la souveraineté apparaissait en France sous un jour nouveau. Si certains continuaient d'y voir la promesse d'une plus grande influence française en Amérique du Nord, d'autres pensaient au contraire qu'elle consacrerait l'arrimage de la seule province canadienne francophone aux États-Unis, première étape vers l'assimilation, tandis que le reste du Canada verserait sans états d'âme dans une complète anglophonie.

La relation tant célébrée n'était-elle donc qu'une relique du passé? Aucune fatalité ne dictait pourtant un éloignement irrémédiable. Alors que se lézardaient les fondements traditionnels d'une amitié très émotionnelle, où la célébration rétrospective et nostalgique du destin inaccompli de l'Amérique française tenait lieu de projet politique, la montée de nouveaux enjeux d'ordre culturel et linguistique pouvait lui redonner une raison d'être.

Nous étions à l'orée de la mondialisation, processus de décloisonnement généralisé de la planète qui menaçait sa pluralité, la survie des cultures et des langues. Un immense travail normatif était à faire pour garantir le droit des États à promouvoir leur identité, mais aussi un effort créatif pour alimenter en contenus multilingues les nouveaux réseaux d'information et de communication. Qui, mieux que le Québec, vigilant sur le plan linguistique, rayonnant sur la scène culturelle, performant dans les hautes technologies dont dépend l'avenir des langues, fort d'un niveau d'éducation parmi les plus élevés en Amérique, riche d'une économie qui se fût alors classée parmi les vingt premières du monde, pouvait être dans ce combat le partenaire de la France?

Encore fallait-il que chacun accepte les contraintes de l'autre. Conditionnés par leur environnement continental respectif, la France et le Québec devaient assumer en priorité leur appartenance à des ensembles territoriaux en voie d'intégration. Le premier cercle des relations extérieures françaises ne pouvait être la francophonie mais l'Europe, tandis que les États-Unis étaient cruciaux pour le Québec. De même, la France ne pouvait-elle ignorer le Canada, son allié dans nombre d'enceintes internationales où elle n'avait pas trop d'amis et où on débattait d'enjeux essentiels, y compris pour le Québec lui-même, comme la diversité culturelle. Mais rien n'était possible non plus sans une prise de conscience de ce que nous sommes les uns pour les autres. Unique prolongement humain de nos équipées coloniales, le Québec était un partenaire incontournable dans notre combat pour la diversité des langues et des cultures, mais aussi un tremplin potentiel pour notre influence en Amérique sous toutes ses formes. Aussi devions-nous le traiter comme tel. Quant au Québec, s'il lui fallait prendre acte de son appartenance au continent américain et assumer la complexité de son identité contemporaine, il devait aussi se souvenir

que l'immense majorité de ses habitants sont génétiquement consubstantiels aux Français issus de la même souche ».

Dominique Boché conclut : « Ainsi, son avenir n'était-il pas dans l'occultation de ses racines françaises ni même dans l'osmose impossible d'une américanité et d'une francité largement contradictoires, mais bien plutôt dans une tension difficile mais vivifiante entre les deux. Car qu'on le veuille ou non, c'est bien la dimension française de cette identité qui fonde l'anormalité québécoise en Amérique, et c'est en assumant cette particularité dans le contexte américain que les Québécois peuvent espérer prendre place à la table des nations ». Il quitte le poste en juillet 2001.

François Alabrune fut en poste d'août 2004 à juillet 2009, période de la commémoration du 400^e anniversaire de la fondation de Québec et de la visite du président de la République.

« Le mandat de cinq ans que j'ai accompli à Québec a été dominé par le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain en 1608.

Le maire de Québec, au moment de mon arrivée, M. Jean-Paul L'Allier, souhaitait que la France occupe une place de choix dans cet anniversaire, à la différence du 300^e, où avait été célébrée l'appartenance de la ville à l'empire britannique. Il souhaitait que ceci se traduise par un "legs" de la France à la ville, prenant la forme de l'aménagement d'une "Place de France" comparable de la place d'Espagne à Rome. Peu de temps après mon arrivée, le gouvernement québécois faisait savoir qu'il n'était pas disposé à financer les travaux préalables à la réalisation du projet de "Place de France".

La recherche d'un nouveau legs fut menée, au cours des deux années suivantes, sous la direction de M. Jean-Pierre Raffarin, ancien premier ministre. M. Raffarin avait en effet été nommé président du Comité français pour la célébration du 400^e anniversaire de Québec, par décision du président de la République, M. Jacques Chirac. Ami et excellent connaisseur du Québec, M. Raffarin conduisit sa mission avec une vision ambitieuse de la participation de la France au 400^e. Loin de voir dans cet anniversaire un événement local ou seulement festif, il le conçut comme un événement de grande portée, tourné vers l'avenir, et auquel la France devait apporter une contribution multiple. Il souhaitait que le legs de la France permette la création d'un lieu vivant, lié à la diversité



Dominique Boché, consul général de France à Québec, de septembre 1996 à juillet 2001 en compagnie de Jean-Pierre Charbonneau. (Archives privées).

culturelle. Il annonçait également que la contribution de la France aurait un volet économique, un volet culturel et un volet consacré aux relations entre collectivités locales françaises et québécoises. Un club de grandes entreprises françaises et québécoises fut mis en place pour accompagner cette démarche.

Celle-ci fut bien accueillie par nos partenaires québécois. S'agissant du "legs", la volonté de M. Raffarin rencontrait celle du gouvernement québécois de mettre en place un nouveau Centre de la francophonie des Amériques. La France a offert à celui-ci l'aménagement de ses espaces publics, conçus par le jeune architecte Franklin Azzi et inauguré en octobre 2008 par le président Sarkozy et le premier ministre Charest.

S'agissant du volet économique, les autorités québécoises ont accepté de participer pleinement avec la France aux événements organisés, en particulier au Forum mondial des PME "Futurallia" et au Symposium des pôles de compétitivité en mai 2008. La rencontre des collectivités locales, à l'occasion des troisièmes ateliers de coopération décentralisée à l'automne 2008, fut un succès. Il en fut de même des rencontres universitaires et de nombreux événements culturels organisés avec la participation de la France.

Aux prévisions pessimistes sur le 400^e, entendues dans les médias de Québec jusqu'au début 2008, a succédé au printemps, en particulier après les festivités de La Rochelle, en mai 2008, une dynamique du succès et de l'enthousiasme. Les projets très importants conçus par la Société du 400^e, mis en œuvre avec

un élan insufflé par le nouveau maire, M. Régis Labeaume, suscitèrent une adhésion forte de la population de Québec et au delà.

Les relations franco-québécoises ont fortement bénéficié de cette année extraordinaire, marquée en octobre par la visite du président de la République et, en juillet et octobre, par celles du premier ministre. Le président Sarkozy a prononcé un discours mémorable au Salon bleu de l'Assemblée nationale. Il a réaffirmé la force de la relation franco-québécoise, rappelant que, pour les Français, les Québécois étaient des frères et les Canadiens des amis. Les retombées positives de sa visite ont été nombreuses, en particulier pour l'un des principaux sujets de préoccupation de la communauté française : la reconnaissance des qualifications professionnelles. Une entente signée en octobre par le président Sarkozy et le premier ministre Charest, pose en effet le principe de la reconnaissance mutuelle, qui doit être appliqué à l'ensemble des professions dont l'accès est réglementé en France comme au Québec.

Ce nouvel espace de mobilité professionnelle revêt une importance particulière à une période où les Français n'ont jamais été aussi nombreux au Québec (le nombre d'inscrits au consulat général à Québec ayant augmenté de 80 % entre 2003 et 2008) et où nombreux sont les Québécois à s'intéresser aux possibilités offertes par l'Europe. Le lien renforcé entre le Québec et la France a un impact pour les ensembles auxquels ils appartiennent. C'est grâce au Québec notamment que le processus de négociation

d'un accord de partenariat entre l'Union européenne et le Canada a pu être relancé à la suite du Sommet de Québec. Le Sommet de la francophonie en octobre aura été le point d'orgue de l'année 2008 à Québec, intervenant dans le contexte de la grave crise financière déclenchée quelque temps auparavant. Il aura notamment donné l'occasion aux participants de prendre position sur ce sujet à l'initiative du président français ».

Les témoignages de consuls généraux à Québec sont complétés par les souvenirs de deux personnalités françaises et de deux personnalités québécoises qui participèrent à des titres divers à la mise en œuvre de la relation bilatérale.

Bernard Dorin, qui avait été chargé des questions québécoises à l'ambassade de France à Ottawa auprès de l'ambassadeur Francis Lacoste, contribua directement à la conception de la politique de la France à l'égard du Québec lorsqu'il servit aux cabinets successifs du ministre Alain Peyrefitte en 1964-1969. Il sera plus tard directeur d'Amérique au Quai d'Orsay avant d'exercer des fonctions d'ambassadeur en Haïti, en Afrique du Sud, au Brésil, au Japon et en Grande-Bretagne. Son témoignage replace ici la genèse de la restructuration du consulat général de France à Québec dans la vision d'ensemble que formait le général de Gaulle des relations franco-québécoises.

Au printemps 1967, son ami René de Saint-Légier, conseiller diplomatique du général, lui avait demandé de préparer des notes sur l'ensemble des questions concernant le Québec. Le général de Gaulle emportait ces « dossiers fin de semaine » pour les lire à Colombey dans la perspective du voyage projeté au Québec.

Ce voyage fut minutieusement préparé et le général savait qu'il pouvait être historique. Après avoir vigoureusement refusé le projet de l'entourage du ministre des Affaires étrangères, de faire le trajet de Québec à Montréal, la nuit, en remontant le Saint Laurent dont les rives auraient été illuminées, il déclara : « Je veux voir des gens! ». Le général accepta la suggestion de Bernard Dorin de faire le trajet de jour, par la route sur la rive gauche du fleuve, en traversant les six villages et la ville de Trois-Rivières – le chemin du Roy, « la route qu'a fait construire Louis XV », lui dit-il; le général acquiesça : « C'est celui-là que je veux prendre! ».

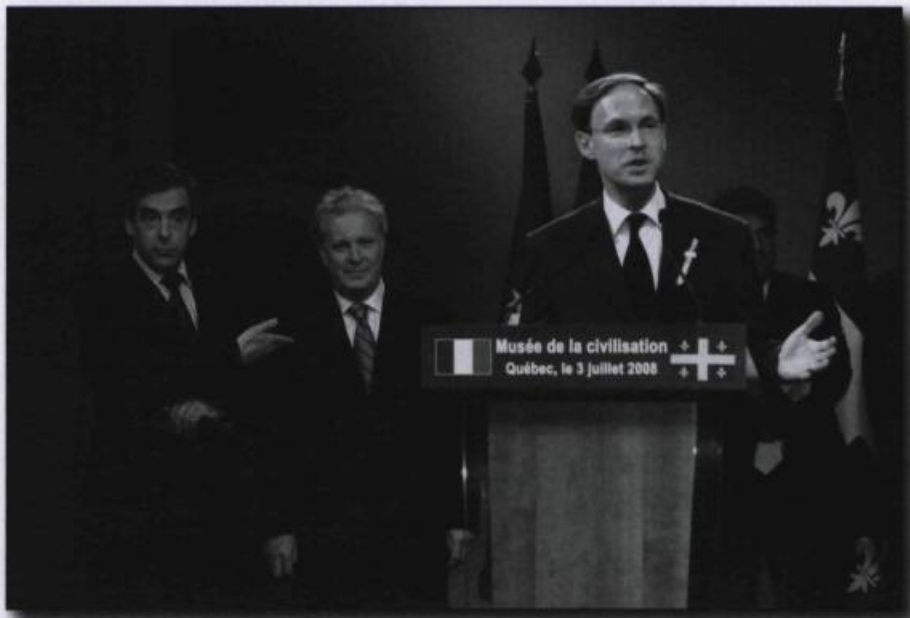
Bernard Dorin rappelle les conditions du célèbre discours au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet

1967, où la foule enthousiaste « comme une ruche dérangée », dit l'ambassadeur, attendait le général qui se dirigeait vers le balcon, répondant au maire Drapeau qui le poussait vers les notables, « les notables » comme les désignait le général : « Je veux quand même leur dire quelque chose, à ces gens ». Alors le mot fameux : « Vive le Québec libre! » provoqua « un cri de ventre », témoigne Bernard Dorin, car explique-t-il, « il les exonérait du poids de se sentir des vaincus » – depuis 1763. Au retour du voyage, le général confia à Alain Peyrefitte et Bernard Dorin : « J'ai vu une balance : dans un plateau il y avait les Anglo-Saxons..., les journalistes... et les diplomates... » qu'il balayait d'un revers de main, « dans l'autre plateau il y avait le destin d'un peuple : je leur ai fait gagner dix ans! ».

C'est dans ce contexte que fut redéfini le statut du consulat général de France à Québec et organisée la coopération franco-québécoise. Le général l'avait précisé à Alain Peyrefitte et Bernard Dorin : « Il faut que notre représentation au Québec ait, sinon la désignation, du moins les fonctions d'un poste politique, et que le consulat général puisse communiquer directement avec le ministère sans passer par l'ambassade à Ottawa ». Pour construire une puissante coopération avec le Québec, Bernard Dorin avait proposé un premier train de 25 mesures, au premier rang desquelles la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et, sur le plan politique, ce qui deviendra dix ans plus tard les visites alternées des

premiers ministres de France et du Québec, en veillant au principe : « Quand il y aura des visites d'État au Québec, la personnalité qui s'y rendra ne doit pas être conduite par le premier ministre fédéral ». Mais cela n'allait pas de soi dans l'esprit des diplomates. Ainsi, lorsque Claude Cheysson fut ministre des Affaires étrangères et que le premier ministre Pierre Mauroy fit le voyage prévu au Québec (22-27 avril 1982) dans le cadre de ces visites alternées, Bernard Dorin, que Cheysson avait appelé comme directeur d'Amérique, se trouvait alors avec son ministre aux Nations Unies quand un télégramme de l'ambassadeur Jean Béliard à Ottawa indiqua que le premier ministre Trudeau voulait accompagner Pierre Mauroy à Québec. Bernard Dorin dut convaincre Claude Cheysson – jusqu'à lui proposer sa démission – qu'il n'en était pas question – ce qui fut évité. Il s'agissait de souligner, par l'ensemble de ces mesures, les prérogatives du consulat général et sa latitude d'action, rappelle Bernard Dorin, ambassadeur de France.

Pierre-André Wiltzer, ancien ministre de la Coopération et de la Francophonie, coprésident de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, a suivi spécialement la relation franco-québécoise lorsqu'il était chef de cabinet du premier ministre Raymond Barre. Il souligne la particularité de cette relation dès l'origine, avant qu'elle ne se traduise dans la structure du dispositif diplomatique et dans les attributions du consulat général à Québec depuis 1968.



François Alabrune, consul général de France à Québec d'août 2004 à août 2009, en compagnie de François Fillon, premier ministre de France et Jean Charest, premier ministre du Québec. Photographie 2008. (Archives du ministère des Relations internationales).



Jacques Audibert, consul général de France à Québec de 2001 à 2004, en compagnie de Bernard Landry, premier ministre du Québec. Photographie Daniel Lessard. (Archives du ministère des Relations internationales).

Pierre-André Wiltzer rappelle d'abord le paradoxe de cette relation bilatérale établie avec le Québec en 1859 avec la présence d'un agent diplomatique français, alors que la première représentation de la France au Canada n'a été ouverte qu'en 1928, ce qui constituait déjà une exception absolue dans les relations internationales diplomatiques.

Puis, avec le tournant de 1967-1968, les prérogatives du consulat général se présentent comme une entorse à l'organisation diplomatique suivant laquelle le gouvernement est représenté par l'ambassadeur à titre personnel auprès du pays partenaire et où il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble des diplomates et fonctionnaires français dans ce pays, ce qui n'est pas le cas au Canada, puisque l'ambassadeur de France n'est pas l'interlocuteur politique dans l'élément de la fédération canadienne qu'est le Québec. D'où la retenue qui a pu être observée au Quai d'Orsay, en diverses occasions, devant la relation franco-québécoise, qui paraît déroger aux règles habituelles de l'organisation diplomatique.

Les relations entre Paris, Québec et Ottawa se déroulent dans un climat apaisé ou de tension selon les périodes et les difficultés, mais elles traduisent toujours la spécificité de la relation franco-québécoise, constate Pierre-André Wiltzer, dont le témoignage évoque quelques épisodes marquants qui en éclairent le sens.

Ainsi, entre 1976 et 1981, Pierre Elliott Trudeau étant premier ministre à Ottawa et René Lévesque à Québec,

ces relations connurent une période de grande tension, le conflit politique entre partisans du fédéralisme et souverainistes étant à son comble, rappelle Pierre-André Wiltzer qui était alors chef de cabinet du premier ministre Raymond Barre. Le gouvernement péquiste entreprenait de développer et d'institutionnaliser des liens politiques avec la France, ce qui le confortait dans sa position face à Ottawa. Du 2 au 5 novembre 1977, René Lévesque fut reçu à Paris avec tous les honneurs par le président Giscard d'Estaing et Raymond Barre, avec qui une sympathie se noua. Un an plus tard, Raymond Barre se rendit au Canada et au Québec (8-14 février 1979), suivant le système des visites alternées des premiers ministres au Québec et en France, dont le principe venait d'être décidé.

Le programme du voyage, particulièrement délicat à établir, se souvient Pierre-André Wiltzer, avait prévu que le premier ministre passerait le même temps dans la capitale fédérale et à Québec. Cependant, la vigilance mutuelle ne put éviter un incident à la dernière étape de la visite à Montréal. Au moment du départ pour l'aéroport de Mirabel – terrain de juridiction fédérale – le gouvernement canadien exigea que seul l'un de ses ministres et non pas René Lévesque, accompagnât le premier ministre français. Pressés par l'horaire, car Raymond Barre devait participer au conseil des ministres à son arrivée à Paris, les deux premiers ministres brisèrent les tergiversations; ils furent accueillis à Mirabel au son du

Ô Canada que René Lévesque entendit les bras croisés... Le lendemain matin, *Le Figaro* publiait un dessin humoristique où Raymond Barre, à la passerelle de l'avion, s'exclamait les bras en V : « Vive Raymond Barre libre! ».

Dans le même sens, la visite du premier ministre Jean-Pierre Raffarin (22-24 mai 2003) fut l'occasion d'un incident qui provoqua la réaffirmation du caractère spécifique de la structure diplomatique française au Canada. Lors des visites officielles, chacune des parties est attentive à ce que prépare l'autre et veille à l'équilibre du séjour. Or, Jean Charest, le premier ministre du Québec, fit observer au premier ministre français, dès son arrivée à Québec, que le gouvernement fédéral avait eu connaissance d'informations sur le programme québécois, et s'en était prévalu. Jean-Pierre Raffarin dicta immédiatement un télégramme diplomatique comportant le « rappel des grands principes du dispositif diplomatique franco-québécois », et précisant : « Je souhaite que nous gardions des relations telles qu'elles ont été structurées par des années et des années d'histoire. Cela signifie quatre points principaux : les visites alternées des premiers ministres; les visites directes de ministres consacrées au travail opérationnel; le consulat général de France à Québec et le délégué général du Québec à Paris sont les animateurs du partenariat; le consulat général de France à Québec dispose d'un budget propre de coopération. On ne change pas une vieille tradition de coopération ». Le message concluait : « Soyons clair, il ne faut pas hiérarchiser la relation franco-québécoise ». Cela confirmait et précisait les instructions régissant 35 ans de relations bilatérales.

Depuis lors, les relations se sont globalement normalisées, estime Pierre-André Wiltzer. Les représentants du Québec ont toujours été accueillis avec des égards marqués, comme ce fut le cas pour le premier ministre Jacques Parizeau en 1995, peu avant le deuxième référendum sur la souveraineté. Il fut reçu avec des honneurs exceptionnels à l'Assemblée nationale dont Philippe Séguin était alors président et Pierre-André Wiltzer vice-président.

À cette occasion et à leur instigation fut réinventée la formule exprimant la position de la France sur la question québécoise : « c'est aux Québécois de choisir librement et démocratiquement leur destin. Quel que soit leur choix, la France les accompagnera ». Une formule très proche de celle qui avait été

utilisée en 1977 mais peu à peu oubliée ensuite au profit de la bien connue « non-ingérence, non-indifférence ».

Louise Beaudoin est une militante de la relation entre la France et le Québec depuis 40 ans. Elle a connu tous les consuls généraux en poste à Québec... sauf Camille Rohou (1989-1992); mystère!

Lorsqu'elle fait une rétrospective des consuls généraux, elle en voit deux types : les diplomates militants et les diplomates classiques. Elle situe à part Pierre de Menthon, consul général de 1967 à 1971, nommé après la visite du général de Gaulle. Homme de confiance du général, il prenait ses instructions directement de ce dernier. « C'était un fils du gaullisme qui défendait une idée certaine de la France et qui n'était pas hostile à la souveraineté du Québec ».

La filière militante se retrouve chez les socialistes et plus spécifiquement que les rocardiens : Renaud Vignal (1983-1987), proche de René Lévesque, Dominique de Comblès de Nayves (1992-1996), proche de Jacques Parizeau, et Jacques Audibert (2001-2004), proche de Louise Beaudoin. Mais également à droite avec Marcel Beaux (1976-1979) et Henri Rethoré (1979-1983); « de fidèles et grands amis du Québec ».

L'autre type de consuls généraux regroupe les diplomates classiques : Daniel Jouanneau (1987-1989), Dominique Boché (1996-2001) et François Alabrune (2004-2009).

Elle dira des consuls généraux qu'ils ont « tous défendu une certaine vision du consulat général ». Aucun ne « s'est écrasé » devant l'ambassadeur de France à Ottawa; au contraire, ils se sont tenus debout dans les moments difficiles. Ce mandat unique du consulat général de France à Québec dans la diplomatie française agace et continue sans doute d'agacer les orthodoxes du Quai d'Orsay et ceux du ministère canadien des Affaires étrangères. Ils ne désarment pas!

Certains ambassadeurs de France dont Jean-Pierre Cabouat (1984-1987) et Loïc Hennekinne (1997-1998) ont cherché à avoir un lien direct avec le gouvernement du Québec et à occuper ainsi le territoire. Pour reprendre son expression, elle a dû leur lire « l'acte d'émende » pour bien leur faire comprendre la réalité des choses; bref, pour mettre les points sur les « i ». Recevaient-ils des instructions du Quai d'Orsay dans ces tentatives? Difficile à dire.

Pendant la période où elle a occupé le poste de déléguée générale du Québec (1984-1985) à Paris, Bernard Dorin

était directeur des Amériques au Quai d'Orsay. Elle dira de lui qu'il a été le plus courageux de tous dans ses prises de position pour défendre les intérêts du Québec. Il est le coauteur de la position du président Valéry Giscard d'Estaing sur « l'accompagnement du Québec quelle que soit la voie qu'il décidera de suivre ». Signe de relations très étroites, de confiance et d'un besoin constant de concertation, elle communiquait pendant son mandat chaque semaine avec Renaud Vignal alors consul général à Québec; l'heure juste à tout moment!

quelle la gauche a réaffirmé son soutien à la politique de « non-ingérence, non-indifférence ». Pour ce qui est de la droite, le président Sarkozy est croit-elle « suivi en silence », mais pas nécessairement approuvé par l'ensemble de son camp.

Pour Louise Beaudoin, l'essentiel est qu'il y a toujours unanimité tant au Québec qu'en France sur la relation directe et privilégiée.

Et pour ceux qui s'interrogent sur ses liens avec la prochaine consule générale de France à Québec, Hélène Le Gal, soyez rassurés. Cette dernière a déjà



Louise Beaudoin, historienne, députée, ministre et déléguée générale du Québec à Paris en 1984-1985. (Archives privées).

Au moment des référendums de 1980 et de 1995, elle dit avoir pu compter en tout temps sur une certaine sympathie et sur l'amitié des consuls généraux Henri Rethoré et Dominique de Comblès de Nayves. Cependant, l'homme clef en 1995 a été Philippe Séguin qui est toujours, selon Louise Beaudoin, dans les mêmes dispositions vis-à-vis du Québec.

Et aujourd'hui! Que pense Louise Beaudoin de la position du président Nicolas Sarkozy et de ses propos de février 2009 : « Ni indifférence ni ingérence qui a été la règle pendant des années, honnêtement ce n'est pas trop mon truc » ? Certes, il a brisé la ligne établie depuis des années qui faisait consensus en France. Cependant, elle croit que le président Sarkozy n'est pas au diapason de l'opinion publique française. Elle revient d'une visite en France au cours de la-

communiqué avec Louise Beaudoin... La vie continue...

« Il était une fois la relation entre la France et le Québec... » Rencontrer Marcel Masse pour témoigner de la vie du consulat général de France à Québec, c'est ouvrir un grand livre d'histoires. Il a été un acteur et un témoin privilégié de l'éclosion de la relation France-Québec. Il était là comme ministre entre 1966 et 1970 dont ministre délégué à l'Accueil des chefs d'État durant l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Et parmi ces visites de chefs d'État, celle très médiatisée du général de Gaulle...

C'est ainsi qu'à l'automne 1967, dans la foulée de cet événement, après avoir dirigé la délégation québécoise durant les négociations qui l'ont précédé, Marcel Masse signa le procès-verbal des accords Johnson-Peyrefitte. Il a donc

été à la fois un témoin privilégié et un exécutant passionné de l'éclosion et de l'épanouissement de la relation entre la France et le Québec. Il a été responsable de ces relations au cours de son mandat comme ministre des Affaires intergouvernementales.

Selon M. Masse, tout a commencé par une vision partagée entre le général de Gaulle et les premiers ministres Jean Lesage et plus intensément Daniel Johnson. Ils se sont donné un programme politique et ont choisi des acteurs clés. Les deux gouvernements se sont rendus au cours de ces années intenses à l'extrême limite où ils pouvaient aller compte tenu que le Québec n'est pas un État souverain.

La nomination de Pierre de Menthon comme consul général de France à Québec en décembre 1967, soit quelques mois à peine après la visite du général au Québec, témoigne de cette volonté politique. De Menthon est l'homme de confiance du général de Gaulle et de son ministre Alain Peyrefitte; il est leur envoyé plénipotentiaire.

Il obtient le pouvoir de communiquer directement avec le gouvernement du Québec; il n'est pas subordonné à l'ambassadeur de France à Ottawa. Ainsi en a décidé le général. Et depuis, malgré les réticences passées et actuelles et la lutte constante du Quai d'Orsay et le regard inquisiteur d'Ottawa, ce mandat a traversé les décennies jusqu'à aujourd'hui. Et le pendant est le même à Paris où le délégué général du Québec communique directement avec les autorités françaises. C'est la base de la relation directe et privilégiée entre la France et le Québec.

Entre 1967 et 1970, le politique va imprimer fortement sa marque pour une accélération de la coopération. De Menthon sera au cours de ces années un facilitateur et un porteur de tous les instants. Avec Bernard Dorin, conseiller principal d'Alain Peyrefitte, le consul général de France est au cœur de la mise en œuvre des accords Johnson-Peyrefitte.

Marcel Masse nous invite à relire ces accords pour mesurer la vision et l'envergure des sujets de cette coopération dont au premier chef l'éducation qui va permettre au Québec de s'ouvrir sur le monde; mise en place de programmes majeurs de bourses pour étudiants et d'échange de professeurs, création de centres franco-québécois de développement pédagogique, de développement de l'enseignement technologique, de recherche scientifique et technique; ouverture

aux Québécois du Centre national de recherche scientifique dans les domaines de l'hydrologie, de l'énergie électrique, de l'énergie nucléaire, de l'agronomie, des études polaires, du Grand Nord québécois, des pêcheries, des sciences forestières, de la géophysique, de l'électronique et de l'informatique.

Les outils pédagogiques sont l'objet d'une attention particulière; rédaction conjointe de manuels scolaires et universitaires, subvention à la vente de manuels universitaires scientifiques, techniques, médicaux et des sciences humaines, formation d'un groupe de travail sur la diffusion du livre français au Québec; création en France de chaires de littérature et de civilisation française au Canada; admission de Québécois aux concours d'admission de grandes écoles françaises.

L'État québécois doit également s'organiser; des programmes d'échanges de fonctionnaires sont mis en place. Création d'une société de distribution du film d'expression française; accueil de Québécois dans les écoles de journalisme et stages dans les journaux. Nécessité pour le Québec de s'ouvrir et de s'oxygéner à travers la francophonie naissante. Ces accords ont donné naissance à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, fleuron de la relation entre les deux États. Les crédits de la coopération sont multipliés par dix en trois ans. Le Québec a été certes demandeur pendant ces années, mais également concepteur avec la France de nouvelles façons de faire.

Trente ans plus tard et après le référendum de 1995, Marcel Masse est délégué général du Québec; il peut observer de Paris ce qu'est devenu la coopération. Il constate l'importance donnée à l'économie dans le discours; le politique est à la recherche constante de contrats et d'emplois. « Si c'est là le principal objectif de la coopération, pourquoi alors être à Paris? », dira Marcel Masse. Il serait certainement plus rentable d'investir dans le domaine économique au Canada et aux États-Unis; des marchés plus naturels. « Comment redonner à la coopération franco-québécoise sa ligne d'intérêt mutuel? », poursuit-il. Cette relation étant caractérisée par la langue, l'histoire et la culture, il faut donc réinvestir et se réinvestir dans ces domaines. Pour faire exemple, il conçoit et propose, en 1996, la création de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

Il éprouve un malaise certain devant la réduction des moyens de coopération entre les deux États et ce manque d'ef-

forts, surtout de créativité pour tirer le maximum des forces de l'un et de l'autre. Il déplore la perte d'intérêt des gouvernements pour la langue et la culture française. Il constate également à quel point le Québec, même après plus de 40 ans, est en lutte constante avec le Quai d'Orsay et le ministère canadien des Affaires étrangères pour maintenir et développer sa relation politique directe avec le gouvernement français. Les deux organismes d'État, confinés dans leurs prétentions passées, cherchent toujours, selon Marcel Masse, à banaliser cette relation; ils mettent du temps à comprendre!

Bien qu'il se réjouisse des avancées comme l'Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et la poursuite du travail dynamique de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, il appelle de ses vœux, afin d'alimenter notre coopération France-Québec et de lui donner plus de racines dans les populations, la création d'une commission consultative associant aussi bien la population que la société civile à la définition et à l'application d'une politique forte de coopération.

Comme toujours, Marcel Masse invite au brassage d'idées, à la créativité... à oser...

Ces témoignages soulignent tous la spécificité du statut du consulat général de France à Québec dont les prérogatives demeurent depuis les instructions de 1968 et ont été confirmées à nouveau par le Quai d'Orsay. Cette spécificité traduit la particularité des relations franco-québécoises, mais elle exige de chaque partie une vigilance permanente à l'égard des pôles du triangle entre lesquels elle exerce son action.

Tous ont noté combien cette vigilance est nécessaire pour éviter la propension à la banalisation dans laquelle cette relation unique risquerait de retomber du fait de l'évolution du contexte, des paramètres qui y interviennent et des conditions des relations internationales avec les ensembles régionaux où elle s'insère.

Chacune de ces personnalités a relevé les événements les plus marquants de sa mission, des deux référendums qui furent l'occasion de rappeler que la France demeurait aux côtés du Québec, aux changements de gouvernement à travers lesquels se vérifia la continuité de l'attachement mutuel et de la coopération franco-québécoise, et aux aléas permanents de la vie politique de cette relation qui demeure une création continue. ♦